

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa

BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi 8h00 à 12h00



POUR UNE MISE EN SOMMEIL

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T
- 2 bulletins modificatifs B3 - L'original du PV d'Assemblée - Une fiche de renseignements	- 1 bulletin RID M2C - Copie du PV
	DSF
	- 1 bulletin modificatif - 1 copie du PV

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du «RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **21 550 XPF** (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
Tél : 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible